

Ouverture de la séance à  
20h30

**Conseillers présents :**

Marie Christine AUJOULAT  
Martine AMESLANT  
Philippe ANDRÉ  
Axel BONHOMME  
Jean-Pierre BRAUD  
Sébastien BROUSSARD  
Anne-Marie DUMAS  
Patrick FRAISSE  
Mireille GARDES SAINT-PAUL  
Philippe LASSEYTE  
Christophe PIGNOL  
Kevin RANC  
Liliane REBOUL  
Claude SOLIGNAC

**Excusés :**

Nicolas LOUBIER donne  
procuration à Patrick  
FRAISSE  
Sonia CHATEAUNEUF  
donne procuration à Mireille  
GARDES SAINT-PAUL  
Yannick FABRE donne  
procuration à Axel  
BONHOMME

**Absent :** Robert HEUZÉ

Secrétaire de séance :  
Kevin RANC

Fin de séance : 22H20

# Compte rendu du conseil municipal du 07 décembre 2021

## Table des matières

### Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 26 octobre 2021

Désignation d'un secrétaire de séance

<b>1</b>	<b>Ordre du jour</b> .....	<b>1</b>
1-	Décisions modificatives budget 2021 commune et eau /assainissement	
2-	Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement 2020 de l'école « Guy Martin »	
3-	Demande de subvention au programme « Leader » pour atelier presbytère de Chams	
4-	Convention déneigement village de Donaldès	
5-	Création d'une aire à camping-car par la CCHA	
<b>2</b>	<b>Questions diverses</b> .....	<b>2</b>

## 1 Ordre du jour

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire demande l'accord de l'assemblée pour ajouter à l'ordre du jour prévu le renouvellement des conventions de pâturage sur les biens de section de Besseyrettes, la Brugère basse et la Brugère haute.

L'assemblée donne son accord à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

### 1-1 Décisions modificatives budget 2021 commune et eau /assainissement

#### 1 Eau et Assainissement- DM N°3 - fonctionnement

M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour un réajustement de crédits sur le budget Eau et Assainissement.

Sens	Chapitre	Art	Nature	Montant
<b>fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>011</b>	<b>604</b>	<b>Prestations de service</b>	<b>6 595.50</b>
<b>Recettes</b>	<b>70</b>	<b>70111</b>	<b>Vente d'eau aux abonnés</b>	<b>5 474.98</b>
	<b>74</b>	<b>748</b>	<b>Participation SDEE</b>	<b>1 120.52</b>
<b>TOTAL</b>				<b>0.00</b>

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 1-2 Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'École »Guy Martin » :

Le Conseil municipal est informé que les coûts engendrés par l'accueil des enfants sur l'école publique de Chambon-le-Château s'élèvent, pour l'année 2020, (C.A.) s'établissent comme suit :

.....Dépenses de charges courantes : 11 297.52€  
 ..... Charges de personnel : 33 279.17 €  
 .....Remboursement frais de personnel : 1 741.95 €

Doit être répartie une somme de **42 834.73 €** entre les élèves de l'effectif total accueilli par l'école durant l'année civile 2020 soit **43 élèves**. Il en résulte  $42\,834.73\text{ €} / 43 = 996.15\text{ €}$  par élève soit, **par trimestre et par élève, 332 € arrondis**.

Il convient ensuite de répercuter ces frais sur les communes d'origine des élèves scolarisés à l'école « Guy Martin » en 2020, en les proratisant suivant le temps de présence réel (en termes de trimestre).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** DECIDE de fixer la participation des Communes d'origine des élèves aux frais de fonctionnement 2020 de l'école publique « Guy Martin » à un forfait de 332 € par trimestre de scolarisation.

\*\*\*\*\*

### 1-3 Demande de subvention au programme « Leader » pour le maintien d'un commerce de proximité-atelier de transformation de plantes aromatiques et médicinales et miel à Chams

M. le Maire rappelle que Mme Valérie CHAUSSE, locataire du presbytère de Chams souhaite utiliser la dépendance située derrière l'habitation pour y installer son atelier dès le printemps 2022. Ces locaux nécessitent une rénovation complète. Des devis ont été demandés aux artisans locaux, le montant des travaux est estimé à 31 593€ HT par la commission ad hoc.

Afin de finaliser le plan de financement de cette opération, M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter le programme LEADER dans le schéma suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Charpente/couverture	18 180.00	Programme Leader (64%)	20 219.52
Maçonnerie	8 180.00	Co-financement Commune (16%)	5 054.88
Electricité/Plomberie	5 233.00	Autofinancement (20%)	6 318.60
<b>Total HT</b>	<b>31 593.00</b>	<b>Total HT</b>	<b>31 593.00</b>

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés Décide :

De se montrer favorable à la réalisation de l'opération d'investissement

De solliciter le programme LEADER pour le financement de l'opération.

D'adopter le plan de financement présenté

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à cette opération.

\*\*\*\*\*

### 1-4 Convention déneigement village de Donaldès :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19 novembre 2020, la commune a signé une convention pour le déneigement.

a) avec M. Éric Bonhomme de Donaldès : celui-ci assure le déneigement de la voie communale menant au village moyennant un montant forfaitaire annuel de 700.00€

b) avec la commune nouvelle de Thoras : à la demande de cette dernière, les services municipaux assurent la viabilité hivernale du village de Verreyrolles moyennant un montant forfaitaire annuel de 250.00€.

A la demande de Messieurs Bonhomme, M. le Maire propose de reconduire ces conventions au nom de la commune nouvelle de Bel-Air-Val-d'Ance pour un montant de :

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité fixe les montants forfaitaires des conventions de déneigement comme suit :

M. Denis Bonhomme en lieu et place de M. Éric Bonhomme pour le village de Donadès : 700.00Euros

La commune de Thoras pour le village de Veyrreyrolles :300.00Euros

Ces dispositions s'appliquent à partir de l'hiver 2021-2022.

\*\*\*\*\*

#### 1-5 Création d'une aire à camping-car par la CCHA :

M. le Maire informe l'assemblée que la CCHA a un projet de création d'une aire de camping-cars sur le territoire de la commune.

Cette aire rejoindra le réseau « camping-car-park » en complément de l'aire d'accueil de Langogne (Naussac) et d'Auroux.

La société Camping-car-park a fait parvenir une proposition de plan d'aménagement qui est présentée au conseil.

Après débat et questionnements sur le coût de fonctionnement de cette installation, le montant du reste à charge et les conditions de mise à disposition du terrain par la commune, les membres de l'assemblée souhaitent avoir de plus amples informations avant donner un avis sur ce projet.

Il est convenu que des membres du conseil se rendent à Auroux afin de visiter l'installation existante et rencontrer les élus afin d'évaluer le reste à charge pour la collectivité.

\*\*\*\*\*

#### 1-5: Allotissement des terres à vocation agricole des sections de La Brugère Basse et La Brugère Haute.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder à l'examen du projet d'allotissement des terres agricoles des sections de La Brugère Basse et La Brugère Haute suite à la cessation d'activité d'un des agriculteurs bénéficiaires.

Nom de la section	N° de la section	N° du lot	N° parcelles	Surface du lot	Exploitant	Rang de classement
La Brugère Basse	C	1	116, 166, 167, 1190 (en partie), 1202 (en partie)	11 ha 65 a 15 ca	LAROCHE Céline	1
La Brugère Basse	C	2	179, 941, 943, 944, 1102, 1190 (en partie)	05 ha 13 a 78 ca	DUMAS Anne-Marie	1
La Brugère Haute	C	1	141, 27, 185, 219	05 ha 21 a 60 ca	DUMAS Anne-Marie	3

Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés sur cet allotissement, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

\*\*\*\*\*

## 1-6 : Allotissement des terres à vocation agricole des sections de Besseyrettes

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder à l'examen du projet d'allotissement des terres agricoles de la section de Besseyrettes suite à l'installation de 2 jeunes agriculteurs sur la section.

Nom de la section	N° de la section	N° du lot	N° parcelles	Surface du lot	Exploitant	Rang de classement
Besseyrettes	C	1	516	1 ha 28 a 50 ca	Romain NAUTON	1
Besseyrettes	C	2	492, 517	0 ha 95 a 80 ca	Lucile TROUSSELIER	1

Après avoir délibéré le conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés sur cet allotissement, et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à sa réalisation.

\*\*\*\*\*

Questions diverses :

M. le Maire fait part aux membres du conseil des informations suivantes :

- 1) Embauche de Mme Virginie GOSSE pour l'Agence Postale Communale
- 2) Attribution d'une subvention d'Etat pour l'acquisition et la rénovation de l'ancien « Modern hôtel » à Chambon le Château
- 3) Sous réserve de confirmation par réception de l'arrêté : attribution d'une subvention d'Etat pour de l'acquisition de matériel de voirie suite demande début 2021

Mme Anne Marie DUMAS demande la parole à propos d'un courrier, une pétition qui circulerait dans la commune, ce document serait à l'intention de Mme La préfète de la Lozère et Mme DUMAS s'interroge sur son contenu ainsi que sur le but de cette communication.

M. le Maire confirme qu'il y a un écrit qui circule dans les villages. Après en avoir eu connaissance, il s'avère que ce document est construit sur des informations erronées qui de fait le discrédite.

Il déplore que ce courrier mette en cause l'emploi du temps de Mme La préfète. Il s'interroge, ainsi que Mme Reboul, sur la volonté d'une telle action.